

1354^e réunion, 18 septembre 2019.

1 Questions générales

1.1 Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

Rapport abrégé de la 16^e réunion du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

Pour examen par le GR-H lors de sa réunion du 12 septembre 2019.

Informations sur la réunion

Le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) a tenu sa 16^e réunion à Strasbourg, les 4-6 juin 2019, sous la présidence de M. Thomas Schneider (Suisse).

L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe 1. Le rapport complet de la réunion, y compris la liste des participants, est disponible [ici](#).

Points pour décision du Comité des Ministres

Le Comité des Ministres est invité à prendre note du rapport abrégé de la 16^e réunion plénière du CDMSI (4-6 juin 2019).

Points pour information du Comité des Ministres

Le CDMSI

- se félicite de l'adoption par le Comité des Ministres, le 13 février 2019, de la [Déclaration concernant la viabilité financière du journalisme de qualité à l'ère du numérique et de la Déclaration sur les capacités de manipulation des processus algorithmiques](#) ;
- accueille positivement le projet de recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère du numérique et décide d'accélérer son entérinement par une procédure écrite. Le texte final sera approuvé par le CDMSI par procédure écrite avant la fin septembre et transmis au Comité des Ministres pour adoption, si possible, avant fin 2019 ;
- accueille positivement la version révisée du projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les incidences des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme, et décide de soumettre le projet, intégrant certaines améliorations à apporter au texte, à une consultation publique durant l'été ;
- prend note de l'avancement des travaux sur le projet d'étude sur le développement de compétences permettant de reconnaître et valoriser le journalisme de qualité dans un environnement numérique ; un avant-projet devra être transmis au CDMSI pour commentaires en septembre ;
- accueille positivement les versions révisées et finalisées des études sur les implications des technologies numériques avancées (y compris les systèmes d'intelligence artificielle) sur le concept de responsabilité dans le cadre des droits de l'homme et, respectivement, sur les formes de

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

responsabilité et les questions de compétence dans l'application des lois de diffamation en matière civile et administrative dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et

- décide de transmettre les deux documents au Comité des Ministres afin que celui-ci en prenne note avant leur publication;
- concernant la Conférence des ministres responsables pour les médias et la société de l'information (Nicosie, Chypre, 28-29 mai 2020),
 - o examine le projet de programme de la conférence ministérielle et décide que :
 - le format de la conférence devrait prévoir une participation multipartite pertinente aux séances plénières ministérielles, permettant à toutes les parties prenantes concernées au plus haut niveau possible de participer aux discussions;
 - la conférence devra durer un jour et demi ;
 - les membres du CDMSI doivent déterminer quels ministres sont responsables des thèmes de la conférence ministérielle et les informer des dates et du contenu de cette dernière. Les délégués du CDMSI doivent faire tout leur possible pour que le plus grand nombre de ministres participent à la conférence et ceci pour toute la durée de cette dernière ;
 - les débats sur le titre de la conférence se poursuivent et le titre exact devrait être bientôt approuvé.
 - o prend note de l'avancement des travaux liés à la conférence ministérielle (notamment l'élaboration en cours des avant-projets des trois résolutions qui seront soumises aux Ministres pour adoption pendant la Conférence de 2020, ainsi que les prochaines étapes envisagées sur le plan de l'organisation pratique de la Conférence) ;
- prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur la mise en œuvre des programmes et les activités de coopération avec les Etats membres, comme indiqué dans le document MEDIA-COOP(2019)01. Les projets de coopération couvrent un vaste éventail d'activités, telles que la formation des journalistes à la lutte contre les discours de haine et la promotion des normes éthique ou le soutien aux autorités de régulation et aux législateurs nationaux en faveur d'un cadre juridique favorable à la liberté d'expression, conformément aux normes du Conseil de l'Europe.
- prend note des informations relatives aux dernières adhésions à la Convention 108 et à la Convention 108+, de l'adoption par le Comité de la Convention 108 des Lignes directrices sur l'intelligence artificielle et la protection des données et par le Comité des Ministres de la Recommandation CM/Rec(2019)2 sur la protection des données relatives à la santé, ainsi que de la tenue, le 12 juin 2019, d'une conférence internationale intitulée « Mieux nous protéger à l'ère numérique : la Convention 108+ », organisée en coopération avec la présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;
- prend note de l'avancement des travaux liés à la stratégie de mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)4 sur la sécurité des journalistes (élaboration d'un guide de mise en œuvre de la Recommandation, d'un manuel de formation « HELP » sur la sécurité des journalistes, destiné aux juristes, aux juges et aux représentants des forces de l'ordre, envoi d'un questionnaire aux Etats membres sur la mise en œuvre de ladite Recommandation et le traitement des 16 réponses reçues) ; prend note de la mise en place en Italie d'un « Centre national de coordination pour le suivi, l'analyse et l'échange permanent d'informations sur l'intimidation des journalistes » ;
- prend note de l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2019 pour la gouvernance de l'internet et de l'élaboration de la stratégie de suivi pour 2020-2023 (« Stratégie de gouvernance numérique »), visant notamment les questions liées à l'autonomisation des utilisateurs, à la protection et la promotion des droits et à la gouvernance démocratique et à l'État de droit ;
- prend note de l'échange de vues sur la liberté d'expression organisé par le Secrétaire général en collaboration avec le Comité des Ministres et le Directeur général Droits de l'Homme et État de droit (28 mars 2019), et du rapport 2018 du Service de la société de l'information sur la liberté d'expression, discuté dans le cadre de cet échange ; discute de la possibilité de proposer, à la conférence ministérielle de 2020, de faire de ce rapport une publication annuelle ;
- procède à un échange de vues avec la Coordinatrice thématique sur la politique d'information (TC-INF), Mme Corina Călugăru, ambassadrice de la République de Moldova, en particulier au sujet de

l'échange de vues prévu pour le 18 juin 2019 avec des entreprises du net partenaires sur la coopération avec le Conseil de l'Europe, sur des sujets d'intérêt commun ;

- prend note des suites données aux observations du CDMSI sur une série de recommandations de l'APCE et des réponses correspondantes du CM, ainsi que des initiatives des commissions de l'APCE relatives au nouvel environnement numérique ;
- discute, en vue de la Directive sur les services de média audiovisuels et la Convention européenne sur la télévision transfrontière, les éventuels outils pour tenir compte de l'élément transfrontière du contenu audiovisuel, en particulier en vue des développements du BREXIT ;
- prend note des décisions et la déclaration intervenues dans le cadre de la 129^e session du Comité des Ministres, à Helsinki, concernant en particulier :
 - le renforcement des travaux menés dans le domaine de la liberté d'expression et de la coopération et du dialogue à l'aide des outils du Conseil de l'Europe, notamment la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, ainsi que de la décision ;
 - l'examen, sur la base de consultations multipartites, de la faisabilité et des éléments potentiels d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle, fondé sur les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.
- procède à une discussion sur les travaux de
 - la conférence d'Helsinki – « Maîtriser les règles du jeu - L'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » (26 et 27 février 2019, coorganisée par le Département de la société de l'information et la présidence finlandaise du Comité des Ministres) ;
 - la conférence « Liberté des médias – comment y arriver ? », tenue le 20 mars 2019 après un « dialogue entre chercheurs sur l'éducation aux médias et à l'information » et un « dialogue politique de haut niveau sur la régulation des médias et la concentration de la propriété des médias »,
- prend note d'un certain nombre d'initiatives prises dans les Etats membres sur des domaines d'intérêt pour ses travaux :
 - la projet de loi française sur la lutte contre la manipulation de l'information ;
 - la conférence qui se tiendra les 10 et 11 juillet 2019 au Royaume-Uni sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes, les consultations sur le « On line harms white paper », et la création du UK Centre for Data Ethics and innovation (systèmes algorithmiques, intelligence artificielle) ;
 - l'examen, en Islande, de huit lois concernant la liberté d'expression, les médias et l'information, à la lumière des normes internationales ;
 - la mise en place, en Arménie, d'un certain nombre d'outils électroniques garantissant la liberté d'expression et l'accès à l'information dans le pays ;
 - la conférence internationale tenue en Serbie sur la mise en œuvre des instruments et normes du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias et de l'information.
- prend note du rapport fait par ses membres sur leur participation, au titre du CDMSI, à un nombre d'événements et activités (4^e réunion du Groupe de rédaction sur la liberté d'expression et les liens avec d'autres droits de l'homme (CDDH-EXP) (Strasbourg, 20-21 mars 2019) ; conférence « Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme » (Helsinki, 28-29 mars 2019) ; conférence « Maîtriser les règles du jeu – L'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » (Helsinki, 26-27 février 2019) ;
- prend note de la tenue du Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI) des Nations Unies en novembre 2019 à Berlin et des mesures envisagées pour assurer une participation efficace du Conseil de l'Europe à cet événement ;
- prend note des récents travaux et discute de la participation des représentants du Conseil de l'Europe à ces travaux;
- prend note des informations fournies sur les travaux d'intérêt commun et discute des possibilités de renforcer la coopération avec les représentants des organes et institutions partenaires (au sein

du Conseil de l'Europe et sur le plan international): le CDDH ; le CDCT ; la Commissaire aux droits de l'homme ; l'Observatoire européen de l'audiovisuel et l'EPRA ; la conférence des OING du Conseil de l'Europe et l'OING ICON ; l'UNESCO, le Dialogue européen sur la gouvernance de l'internet (EuroDIG) ; ICANN ;

- décide de désigner un nouveau correspondant pour participer aux réunions du CDCT sur les questions de liberté d'expression ;
- prend note de la tenue, le 28 juin 2019 à Strasbourg, du séminaire sur « Les droits de l'homme à l'ère numérique : perspectives judiciaires », organisé par la Cour européenne des droits de l'homme en coopération avec la Direction générale Droits de l'Homme et État de Droit et avec le soutien du ministère finlandais des Affaires étrangères ;
- fait un tour d'horizon des priorités proposées pour le CDMSI, dans le cadre de son futur mandat, pour les deux prochaines années, et prend note de la proposition visant à créer un Comité d'experts sur la liberté d'expression et l'intelligence artificielle et un Comité d'experts sur les médias numériques, la désinformation et la manipulation de l'information pour rédiger les documents du CDMSI en la matière ;
- prend note des évaluations menées par la Direction de l'audit interne et de l'évaluation et de leur importance par rapport aux futures priorités et au mandat du CDMSI : « le soutien du Conseil de l'Europe à la protection et à la promotion de la liberté d'expression » et « l'évaluation des comités intergouvernementaux » ;
- adopte le rapport complet de la réunion, tel qu'il figure dans le document CDMSI(2019)03.

Ressources nécessaires

Le financement des activités décrites dans ce rapport est assuré.

Évaluation des activités menées à bien

Le Comité exprime sa satisfaction pour le succès de la conférence d'Helsinki – « Maîtriser les règles du jeu - L'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » (26 et 27 février 2019), remercie le secrétariat et les membres y ayant représenté le Comité et prend notes des suites que le Conseil de l'Europe donnera aux conclusions d'Helsinki: continuer d'étudier les incidences du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit ; établir des recommandations et des orientations sectorielles ; examiner les lacunes existantes dans le cadre législatif et réglementaire actuel en matière de conception, développement et mise en œuvre de l'intelligence artificielle ; et examiner la faisabilité et les éléments potentiels d'un cadre juridique dans ce domaine .

Modifications apportées à la composition du bureau du comité

Mme Inge Welbergen est élue en tant que membre du Bureau jusqu'à fin 2019.

Autres observations

Néant.

Annexe I - Ordre du jour de la 16^e réunion du CDMSI (Strasbourg, 4-6 juin 2019)

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Derniers développements
4. Activités de coopération
5. Activités normatives
6. Évènements à venir - Conférence des ministres responsables pour les médias et la société de l'information (Nicosie, 28-29 mai 2020)
7. Mise en œuvre des normes adoptées par le Conseil de l'Europe et bonnes pratiques
8. Indicateurs sur l'universalité de l'Internet (projet UNESCO)
9. Initiatives dans les États membres
10. Conférence des OINGs internationales du Conseil de l'Europe
11. Élection d'un membre du CDMSI Bureau
12. Travaux d'autres institutions et organes du Conseil de l'Europe
13. Union européenne – évolutions récentes
14. Participation de membres du CDMSI à des réunions et manifestations
15. Priorités du CDMSI 2020-2021
16. Évaluation par La Direction de l'audit interne et de l'évaluation (DIO)
17. Dates de la 17^e réunion plénière du CDMSI (3-5 décembre 2019)
18. Autres points